



REGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT DU CAJ FONBEAUZARD

NOM et Prénom du jeune :

NOM et prénom du Représentant légal:

COMMUNE :.....TELEPHONE.....Mail :.....

La vie en collectivité nécessite le respect de certaines règles :

Le respect par définition signifie : (dictionnaire Le Robert)

Sentiment qui porte à accorder à quelqu'un ou quelque chose de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Par exemple : Avoir du respect pour qqn. Manquer de respect envers qqn. Marques de respect. → [Politesse](#).

- Le respect à l'égard de toute personne amenée à fréquenter le point jeune, mais aussi des personnes rencontrées lors d'activités extérieures.
- Le respect du matériel et des locaux ; l'inscription au point jeune implique une participation au rangement, au nettoyage. L'utilisation de matériel des locaux nécessite l'accord d'un animateur. La dégradation, le vol ou la perte du matériel engendrera une restitution de l'objet ou une compensation financière (prix de l'objet).
- Les responsables du service jeunesse déclinent toute responsabilité concernant le vol et les dégâts d'engins ou d'objets appartenants aux jeunes et apportés au Point Jeune.
- Il est interdit d'apporter des objets dangereux, de consommer de l'alcool ainsi que toute substance illicite au Point Jeune et à proximité. De même, un jeune ayant consommé à l'extérieur ne sera pas admis dans la structure.
- Il est interdit de fumer dans les locaux.
- Il est demandé aux conducteurs de deux-roues motorisés ou non de se garer correctement sur le parking et au garage à vélo afin de ne pas gêner le passage.
- Aucun acte de violence ne sera accepté (bagarre, insulte, racket, vol, dégradation).

Ces règles sont susceptibles d'évoluer selon les événements. L'équipe d'animation donnera jusqu'à 3 avertissements (selon la règle enfreinte) avant d'appliquer la sanction (adaptée à la faute).

Pour rappel : ces règles sont rappelées au groupe sur des temps informels et elles sont affichées au Point Jeunes.

Cas d'exclusion :

L'inscription au Point Jeune implique le respect de ce présent règlement. Le non respect du règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la structure. Cette exclusion est prononcée conjointement par la direction et l'équipe d'animation qui prévient immédiatement les parents (par téléphone puis par courrier).

CE DOCUMENTS DOIT ETRE REMPLI ET SIGNE PAR LE TUTEUR LEGAL

Signature du responsable légal,

Signature du jeune,

Signature du représentant de la Structure